



Yvorne, 22 décembre 2016

**CONSEIL COMMUNAL  
D'YVORNE**

**EXTRAIT**

La Grappe  
Case postale 51  
1853 Yvorne

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Yvorne

Séance du 21 décembre 2016

Présidence : M. Christian Bernasconi

**Le Conseil communal d'Yvorne**

- Vu le préavis municipal N° 7/2016 concernant l'adaptation et la mise à jour du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux
- Oui le rapport de la commission des finances
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour*

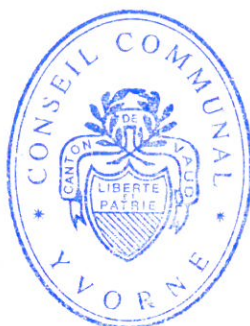
**D é c i d e**

1. D'abroger le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées du 16 avril 1993
2. *D'accepter le nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées et son annexe*
3. De mettre immédiatement en vigueur le nouveau règlement, sous réserve de délai référendaire
4. De fixer le prix du m3 de traitement des eaux usées à Fr. 2.50 au maximum, laissant la Municipalité libre d'adapter les tarifs dans les limites fixées par le Conseil communal

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal du 21 décembre 2016

Le Président :

Christian Bernasconi



La Secrétaire :

Véronique Deladoey